

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

S.R.A.E. CHAMPAGNE ARDENNE



n° 11842

COMpte RENDU DE L'ETUDE DE LA QUALITE DES EAUX
DE L'ALYSE EN PREVISION D'UNE DEMANDE DE RENFORCEMENT
DE LA PRISE D'EAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE FUMAY (OS)

JUIN 1982

I - INTRODUCTION :

La Direction Départementale de l'Agriculture des ARDENNES procède actuellement à l'étude du renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la commune de HAYBES. Parmi les solutions possibles d'augmentation de la ressource, figure la prise d'eau dans le ruisseau l'ALYSE où un captage existe déjà pour la commune de FUMAY. Dans ce but, elle a confié au S.R.A.E. une mesure de qualité de l'eau brute dans le bassin supérieur de ce cours d'eau.

La mesure devait porter sur le maximum des paramètres retenus par la directive de la C.E.E. permettant de définir les procédés de traitement des eaux de surface destinées à la production d'eau alimentaire (annexe n°3). Les éléments physico-chimiques pris en compte sont ceux pour la recherche et le dosage desquels le S.R.A.E. est actuellement équipé. Les recherches bactériologiques ont été confiées au laboratoire départemental des eaux de CHARLEVILLE MEZIERES.

La détection d'éléments indésirables, dans une série de prélèvements horaires réalisée durant 24 heures du 3 au 4 mai 1982 a conduit à mettre en place une deuxième campagne de prélèvements sur 3 jours du 18 au 21 mai 1982 pour contrôle.

.../...

II - PRESENTATION DU SITE : (voir carte : annexe n°1 et schéma annexe n°2)

La ville de FUMAY est actuellement alimentée en eau potable à partir de 3 prises d'eau en rivière, situées sur le bassin hydrographique de l'ALYSE. Une prise sur l'ALYSE elle même, avec conduite directe vers le château d'eau, et deux prises sur des affluents, le CHEVALYSE et le ru de MARGUT, affluents de rive droite, dont les eaux sont reprises en série par un deuxième aqueduc.

Le bassin versant d'une superficie d'environ 28 km² s'inscrit sur les terrains primaires à schiste ardoisier du massif ardennais.

L'ALYSE, affluent rive gauche de la MEUSE, constitue localement la limite frontalière franco-belge et reçoit de nombreux affluents d'importances diverses provenant de BELGIQUE pour la rive gauche et de FRANCE pour la rive droite.

Le bassin versant est strictement forestier avec nette prédominance de feuillus. Les bosquets de résineux semblent plus nombreux sur le versant belge que sur la rive française.

.../...

La présence d'apports exogènes d'ue à une activité journalière semble confirmée, puisque la présence de "phénols" est enregistrée en fin de journée des jours ouvrés, mais seule, une étude approfondie avec dosage des phénols sur échantillons stabilisés et transférés rapidement vers un laboratoire appliquant la méthode normalisée, pourrait permettre de quantifier l'importance de la nuisance pour les captages de FUMAY.

Pour préciser si ce phénomène est permanent ou en relation avec les travaux forestiers, d'autres campagnes de mesures pourraient être réalisées en fonction des périodes d'abattage, de débardage, etc... Parallèlement une enquête sur toute autre origine possible devra être menée.

IV - CONCLUSION GENERALE :

Compte tenu des renseignements actuellement recueillis au cours de cette étude, il apparaît que les prises d'eaux en rivière destinées à la production d'eau potable pour l'alimentation de la ville de FUMAY sont :

- très mal protégées des pollutions potentielles pouvant survenir sur le réseau routier voisin (RN 51) ou d'activités industrielles ou forestières (présence de phénols à rythme cyclique)
- non pourvues de protection contre les actes de malveillance, les vannes et rehausses des ouvrages sont très facilement accessibles à n'importe qui puisqu'il n'existe aucune clôture.
- de conception rudimentaire et en mauvais état.

Par ailleurs, les observations suivantes peuvent être faites :

- Dérivation totale des eaux des deux affluents, le CHEVALYSE et le rû de MARGUT ce qui provoque l'assèchement des biefs aval de ces ruisseaux.
- Aqueduc cassé d'où perte d'un important volume des eaux dérivées

Avant d'envisager un renforcement des prises d'eau, il s'avère donc indispensable :

- de remettre en état les ouvrages existants et en particulier l'aqueduc recueillant les eaux des affluents.
- réduire les risques de contamination des captages en créant des bassins de rétention pour les eaux de ruissellement du réseau routier.
- identifier l'origine, pour pouvoir la maîtriser, des apports de phénols constatés lors de cette étude.

La permanence de cette pollution pourrait conduire, dans l'immédiat, à effectuer un traitement plus complet, et dans l'avenir à rechercher une solution présentant davantage de garanties de qualité.

L'Hydrobiologiste



Y. RACAPE